



Paris, le 6 avril 2018,

Communiqué de presse

Lancement du Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant 2018

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et la Caisse des Dépôts lancent, ce jour, la 5^e édition du Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, second volet d'i-LAB, dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 12 juin 2018 à 12 heures.

Créé en 2014 par le MESRI dans le cadre de sa politique volontariste en faveur du développement de l'entrepreneuriat étudiant et organisé en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le Prix PEPITE a pour objectif d'encourager la création d'entreprise par les étudiants et les jeunes diplômés. Il récompense les meilleurs projets innovants issus des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) et soutient les étudiants dans leur démarche de création grâce à une aide financière et à un accompagnement dédié proposé par les PEPITE, acteurs majeurs de la coordination du Prix dans les territoires.

Pour cette 5^e édition, le Prix PEPITE s'adresse exclusivement aux étudiants qui bénéficient ou ont bénéficié du statut national d'étudiant-entrepreneur avant la date de clôture des candidatures, le 12 juin prochain. Le concours est ouvert aux candidats présentant un projet de création d'entreprise innovante, qu'il s'agisse d'innovation technologique ou non-technologique, mais également à celles et ceux dont le projet a déjà donné lieu à la création d'une entreprise innovante établie sur le territoire français, après le 1^{er} juillet 2017.

Depuis la 4^e édition du Prix, des étapes régionales sont organisées, avec le soutien financier de l'État et de la Caisse des Dépôts, pour récompenser les jeunes pousses innovantes. Sélectionnés par les comités régionaux mis en place par les PEPITE présents dans les territoires, les lauréats régionaux concourront ensuite au niveau national.

Comme dans les éditions précédentes, le Prix PEPITE 2018 récompensera jusqu'à 53 projets choisis parmi ceux présentés par les lauréats en région. Les prix seront décernés selon l'appréciation de la qualité du projet par le jury national et remis officiellement lors d'une cérémonie organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et la Caisse des Dépôts.

Avec plus de 6 000 étudiants bénéficiant du statut national étudiant-entrepreneur depuis 2014 et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du soutien à l'entrepreneuriat, l'édition 2018 du Prix PEPITE devrait mettre une nouvelle fois en lumière toute la créativité entrepreneuriale des étudiants et des jeunes diplômés en France.

Retrouvez toutes les informations sur le Prix PEPITE :

<http://www.esr.gouv.fr/iLabESR-PEPITE>

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – pôle presse

T 01 55 55 99 12 / 01 55 55 81 49

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Groupe Caisse des Dépôts

Service presse : 01 58 50 40 00